

PROCÈS VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION D'UN MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mil quatorze, se sont réunis dans la salle de la Mairie.

Etaient présents M.M. et Mmes les Conseillers Municipaux :

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| - DELAUDAUD Maurice | - GASCOIN Laurent |
| - GUILLEMINOT Jean-Jacques | - DESPINS Claudette |
| - GARÇON Johan | - BRUN Christian |
| - OLIVIER Michèle | - WALLET Nathalie |
| - LECOZ Françoise | - BOISSONNADE Pierre |
| - SÈVE David | - PÉHO Caroline |
| - LEBRET Didier | - MOISAN Bernard |

Absent excusé :

- M. JOURDAIN Olivier (pouvoir à Mme PÉHO Caroline).

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LECOZ Claude, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer **M.M. et Mmes DELAUDAUD Maurice, GASCOIN Laurent, GUILLEMINOT Jean-Jacques, DESPINS Claudette, GARÇON Johan, BRUN Christian, OLIVIER Michèle, WALLET Nathalie, LECOZ Françoise, BOISSONNADE Pierre, JOURDAIN Olivier, SÈVE David, PÉHO Caroline, LEBRET Didier, MOISAN Bernard, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.**

M. LECOZ a remercié les membres du Conseil Municipal sortant, et en particulier le 1^{er} Adjoint. Il a également remercié la Secrétaire de Mairie et l'ensemble des Breuillois. Il a enfin ajouté qu'il ne doutait pas de la motivation et de la compétence de la nouvelle équipe et il lui a souhaité bonne chance.

Mme OLIVIER Michèle, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Elle a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, M. GARÇON et a désigné deux assesseurs, Mme WALLET Nathalie et M. BOISSONNADE Pierre.

I - ÉLECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin :

La Présidente a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code électoral :	1
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. LEBRET Didier	Quatorze voix	14
---------------------------	----------------------	-----------

M. LEBRET Didier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

M. LEBRET a tout d'abord présenté ses félicitations à l'ancien Maire et à l'ancienne équipe et a également rendu hommage à M. Daniel DARRET, le Maire précédent, sans qui il ne serait pas devenu conseiller municipal. Il a aussi félicité l'ensemble des Breuillois pour leur civisme, en précisant que 82 % d'entre eux s'étaient déplacé pour voter. Il les a remercié pour leur confiance et a ajouté qu'il serait le Maire de tous les Breuillois. Il a terminé en remerciant la liste concurrente pour son fair play en précisant que la campagne s'était déroulée dans le respect des personnes.

Le Conseil a ensuite délibéré et a fixé à quatre le nombre des Adjointes à élire, à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. LEBRET, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code électoral :	1
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- Mme LECOZ Françoise	Quatorze voix	14
------------------------------	----------------------	-----------

Mme LECOZ Françoise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée **Première Adjointe** et a été immédiatement installée.

III - ÉLECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code électoral :	1
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. SÈVE David	Quatorze voix	14
------------------------	----------------------	-----------

M. SÈVE David ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Deuxième Adjoint** et a été immédiatement installé.

IV - ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code électoral :	1
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. MOISAN Bernard	Quatorze voix	14
----------------------------	----------------------	-----------

M. MOISAN Bernard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Troisième Adjoint** et a été immédiatement installé.

V - ÉLECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code électoral :	1
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- **M. DELAUAUD Maurice**

Quatorze voix

14

M. DELAUAUD Maurice ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Quatrième Adjoint** et a été immédiatement installé.

VI - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU S.I.V.S.

Suite à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints, le Conseil Municipal procède à la mise en place et à la désignation des Délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire BOINVILLE-EN-MANTOIS/BREUIL-BOIS-ROBERT (S.I.V.S.).

Ont été élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Titulaires : M. Didier LEBRET, Mme Caroline PÉHO et M. Laurent GASCOIN.**

- **Suppléants : Mme Nathalie WALLET et M. Johan GARÇON.**

La séance est close à 20 h 00.